

Compte rendu

RESEAU RURAL REGIONAL POITOU-CHARENTES

ATELIER 3-1 Le développement de la filière bois énergie dans les territoires : atouts, opportunités, obstacles, handicaps

Le parcours du territoire pour développer une approche qualitative

Animateur : Arnaud GUYON, CRPF (Centre Régional de la Propriété Foncière) de Poitou-Charentes

Expériences :

La charte qualité du bois déchiqueté et la charte installateur de Qualiflam'Bois, association de professionnels du bois de chauffage en Poitou-Charentes : Francis DECOUT, Président Qualiflam'Bois et CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables)

Rapporteur : Brigitte Réau, IAAT Poitou-Charentes

CHARTER QUALIFLAM' BOIS-BUCHE:

Des professionnels se sont regroupés afin de professionnaliser la filière et moraliser le marché suite au constat de pratiques peu crédibles de certains professionnels : quantités de bois livrés, longueur et diamètre du bois.

Pour plus d'infos : www.crfp-poitou-charentes.fr

cf fiche zoom du dossier du participant en ligne sur www.europe-en-poitou-charentes.eu dans les pages réservées au Réseau Rural Régional

▪ **Plusieurs qualité de bois :**

- 1. Bois durs : chêne, charme, hêtre
- 2. Châtaigner, merisier, robinier
- 3. Bois tendres : résineux...

Pour l'humidité : préciser le temps de séchage (exemple 1 an)

CHARTER DE QUALITE DU BOIS DECHIQUETE (QUALIFLAM')

Des normes de taille des plaquettes et des différentes essences de bois

Humidité constitue un critère très important pour l'utilisation de plaquettes : 30, 40 ou 50 % d'humidité.

Il faut un temps de stockage afin qu'elle soit inférieure à 30 %.

Un bon rendement de chaudière se voit au volume de cendre récupéré.

▪ **Un exemple de séchage :**

- Bois stocké en bordure de forêt pendant 6 mois.
- Broyé et mis en stockage dans un hangar pendant 3 mois.

▪ **Plaquettes et humidité**

Est-ce qu'une plaquette coupée en saison de pleine sève pose problème en matière d'humidité ? Non pas de problème pour les plaquettes car elles sont stockées.

Pour le bois bûche, c'est différent. Il ne doit pas être coupé pendant la saison de sève car il développera des champignons et ne pourra être stocké.

Plaquettes : elles présentent une commodité d'utilisation.

Le produit est vendu à la tonne ce qui peut poser problème car plus il est humide plus il a un poids élevé hors il ne doit pas avoir trop d'humidité pour être de qualité.

40 m³ de plaquettes pèse 10 tonnes pour un taux d'humidité de 25 %.

▪ **Plaquettes et essences**

Les essences ont-elles une importance pour la valeur calorifique ? Cela a moins d'importance que pour le bois bûche. La problématique tient plus du rapport entre le volume et le poids.

Les bois exotiques produisent beaucoup de silice ce qui entraîne la présence de produits mâchefer dans la tête de brûleur et crée une usure prématurée.

Le pouvoir calorifique est approximativement identique entre les différents bois à poids et humidité égales.

▪ **Les adhérents de Qualiflam'**

Ils sont peu nombreux à adhérer à la charte.

4 entreprises de bois déchiqueté et 6 entreprises de bois bûche.

Pour ceux qui l'appliquent, elle a entraîné une augmentation de la vente.

Inciter les producteurs à entrer dans démarche Qualiflam'.

Les adhérents sont pour l'instant que des forestiers mais des agriculteurs pourraient adhérer.

▪ **La question du contrôle des adhérents Qualiflam'**

Mise en place en cours d'une démarche de contrôle pour la crédibilité de la charte.

Nombre d'entreprises du bois énergie pensent qu'elles arriveront toujours à vendre leur produits quelque soit la qualité. Pour la production de granulés, les industriels engagés vendent un produit de qualité et ont l'habitude des processus de qualité. Il existe un risque pour les entreprises qui produisent des plaquettes de mauvaise qualité de report de la clientèle vers les granulés ou les plaquettes inscrites dans des chartes qualité notamment pour les collectivités.

Il est important de garantir à l'acheteur la qualité du produit (qu'il brûle).

QUESTIONS ET ECHANGES

▪ **Pas de norme européenne pour le bois et les plaquettes.**

La Norme NF sur le bois de chauffage n'a pas fonctionné car le taux de cotisation était trop élevé. En Alsace, une charte de qualité en collaboration avec les producteurs de bois déchiqueté a été mise en place, peut-être une extension à venir au niveau national.

▪ **Cahier des charges d'une collectivité, quelles indications ?**

Lorsqu'une entreprise Qualiflam' répond à un appel d'offre elle mentionne les engagements de la charte de qualité Qualiflam' dans la réponse ce qui justifie le prix pratiqué.

Une CUMA en Dordogne a mis en place un cahier des charges qualité avec une garantie du volume d'essence, du processus de fabrication, de l'hygrométrie et de la taille du bois.

▪ **Qualité des plaquettes**

- Blocage des installations de chauffage provient de la qualité de plaquettes

- Réactivité à la livraison devient un critère important : exemple pour les écoles et les maisons de retraite...

- 2 solutions pour avoir des plaquettes sèches :

Broyer du bois déjà peu humide.

Broyer du bois humide puis évaporation.

- Granulométrie et cribleuse :

On peut faire une bonne plaquette sans crible, cela dépend du choix de la grille.

Il faut un temps d'apprentissage et de formation sur le réglage de la machine pour broyer : réglage très régulier.

Certaines entreprises fournissent des calories de A à Z généralement pour les plus gros projets : elles mettent en place la chaufferie et revendent les kWh (exemple de la chaufferie de Jonzac).

En Poitou-Charentes on a de petites chaufferies communales : entre 50 et 300 à 400 kWh.

▪ **Le CRER : Centre Régional des Energies Renouvelables**

Association régionale créée en 2001 et financée par le Conseil régional et l'ADEME : elle est composée de 8 ingénieurs.

Sa mission : Appui aux collectivités : elle réalise des pré-études de faisabilité sur l'installation d'une chaudière bois, panneau solaire, photovoltaïque... Les chaudières bois ne sont pas une réponse unique pour les communes. Dans le diagnostic, le CRER part de l'existant. Dans un premier temps, il peut être question d'isolation pour plus d'efficacité énergétique. Commune de 1000 habitants : 100 € coût adhésion annuelle à l'association.

Elle renseigne également les particuliers par téléphone et fait des études pour les particuliers sur le bois déchiqueté.

Outil de décision à destination des élus, le CRER n'intervient pas sur le secteur marchand. Le territoire doit ensuite faire appel à un architecte.

Le CRER vend aussi des prestations : formation aux artisans et aussi hors Poitou-Charentes sur le Grand Ouest.

Pour plus d'information : www.crer.info

▪ **ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

Ne réalise pas d'étude.

Aide les collectivités dans leur projet.

Analyse les dossiers de demande de subvention. Pas de financement de chaudière, si les travaux d'isolation ne sont pas faits.

Point info énergie : information pour les particuliers, variation des aides tous les 6 mois.

Gros projets d'envergure : Appels à projets nationaux :

CRE 1, CRE 2...(commission de régulation d'énergie..) cogénération : production d'énergie

BCIA : Biomasse Chaleur Industrie Agriculture, lancé en 2009 suite au Grenelle de l'environnement .

Une cellule régionale composée notamment des DRAAF, DRIRE, DIREN puis étude des projets au niveau national.

Appel à projet CRE3 et BCIA : pas de projet déposé en Poitou-Charentes.

Pour plus d'information : www.arecpc.com

▪ **Cogénération et efficacité**

Les rendements sont bon au niveau énergétique si on utilise tout ce qui est produit : valoriser la production de chaleur tout au long de l'année : agriculteurs et industriels : méthanisation, séchage du bois.

▪ **Auto-apvisionnement de chaufferies collectives par les collectivités et viabilité**

Concurrence d'usage : les petites communes valorisent la taille pour réduire les produits phytosanitaires : paillage.

Les broyeurs bois et déchets végétaux ne sont pas les mêmes.

Un bilan des broyeurs forestiers sur la région entre les CUMA et le CRPF avait été fait pour voir la puissance et la capacité afin d'éviter que les collectivités se dotent de broyeurs qui ont un coût important.

Un référentiel pourrait être réalisé sur la fiabilité du matériel et le rendement par rapport au déchiquetage
En Sud Charente : exemple d'un professionnel du bois qui loue un broyeur pour 15 jours tous les ans car ce n'est pas rentable d'investir dans un tel outil. Son besoin : 20 000 m³ broyé /an.

Un broyeur pour collectivité : broyer les déchets verts des collectivités en plus broyage plaquettes. Cela pose le problème du matériel qui n'est pas polyvalent. Pose la question du coût élevé d'un tel investissement pour une collectivité pour une utilisation réduite (coût de l'outil, coût de l'entretien, coût de la main d'œuvre...). Pose également la question du rôle de la collectivité et du positionnement en tant qu'entrepreneur.

L'objectif n'est pas multiplier les broyeurs sur le territoire Poitou-Charentes. Il est mieux de mutualiser les besoins. S'il y a un investissement c'est quand aucune autre solution n'est possible afin de limiter les dépenses d'argent public.

4 broyeurs fonctionnant à plein temps peuvent fournir l'ensemble des chaudières de Poitou-Charentes. Dans la région, il y a plus d'une dizaine de broyeurs.

Prestation pour broyer : 5 à 6 € le m³.